

TRANSPORTS SCOLAIRES 2011 - 2012

**La carte OÙRA vous sert désormais de titre de transport
Cette carte est valable 5 ans (vous devez bien la conserver)**

Elle est gratuite si vous vous inscrivez avant le 7 juillet 2011,
sinon vous devrez payer une pénalité de 57 €.

Une demande est à remplir dans les cas suivants :

- Tous les élèves qui vont déménager
- Tous les élèves de CM2 qui entrent en SIXIEME
- Tous les élèves de 3^{ème} qui entrent en SECONDE (même s'ils ne changent pas d'établissement)
- Tous les élèves qui ne possèdent pas de carte de transport cette année et qui en désirent une pour l'an prochain
- Tous les élèves qui ont redoublé une classe
- Tous les nouveaux élèves inscrits à Notre Dame des Victoires pour l'année scolaire 2011-2012.
- Tous les élèves qui utilisent la SNCF (demande à faire toutes les années/ joindre obligatoirement 2 photos + un justificatif de domicile)

Dans tous les autres cas, il n'est pas nécessaire d'effectuer une demande de transport. Votre titre de transport scolaire sera chargé automatiquement sur la carte OÙRA dès la rentrée.

PAYS VOIRONNAIS

(si vous habitez dans les 34 communes du Pays Voironnais)*

Aucune demande ne sera envoyée par courrier,
vous devrez venir remplir votre demande sur place, lors de la journée

« SPECIAL TRANSPORTS SCOLAIRES »

qui est organisée dans l'établissement

le mercredi 22 juin 2011

de 9 h à 12 h 30 et de 13h à 17 h

à l'ancienne maison des lycéens.

Vous devrez vous munir **OBLIGATOIREMENT**,
d'une photo (2 photos pour la demande SNCF) et d'un justificatif de domicile.

CONSEIL GENERAL

(si vous n'habitez pas dans les 34 communes du Pays Voironnais)*

Vous devez vous inscrire **OBLIGATOIREMENT** par internet : www.transisere.fr (Cela vous permet de suivre l'avancée de votre dossier en temps réel).

DEMANDE DE DEROGATION : Elle concerne uniquement les élèves du collège qui prennent les transports du Conseil Général et qui ne sont pas scolarisés dans leur collège de secteur (pour cela vous devez contacter Mme GAROFALO- secrétariat des élèves).

* (les 34 communes) :

Charancier, La Bâtie Divisin, Montferrat, Paladru, Velanne, Voissant, Saint Bueil, Saint Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Le Pin, Biliou, Massieu, Charavines, Merlas, Chirens, St Nicolas de Macherin, Saint Aupre, La Murette, St Blaise du Buis, St Etienne de Crossey, Réaumont, Rives, Charnècles, Voiron, Saint Cassien, Coublevie, St Julien de Ratz, St Jean de Moirans, La Buisse, Pommiers la Placette, Tullins, Vourey, Voreppe, Voiron.